



Moldova : 52^e membre de l'OTIF depuis le 1^{er} septembre 2024

Le 1^{er} septembre 2024, le Moldova est devenu le 52^e membre de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF).

La République de Moldova a déposé une demande d'adhésion à la COTIF et à ses appendices qui a été notifiée aux membres de l'OTIF par le Secrétaire général en sa qualité de dépositaire le 26 mars 2024. En l'absence d'opposition, la demande d'adhésion a été admise de plein droit le 26 juin 2024 et a pris effet le 1^{er} septembre 2024.

La République de Moldova a déclaré ne pas appliquer les appendices A (CIM), C (RID), D (CUM), E (CUI), F (APTU) et G (ATMF) à la Convention. Elle appliquera en revanche l'appendice B à la COTIF, à savoir les Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises (CIM).

L'OTIF compte désormais 51 États membres et 1 membre associé.

Le Secrétariat de l'OTIF se félicite de cette adhésion et souhaite la bienvenue à ce nouvel État membre de l'OTIF.

